



Sgen-CFDT des Pays de Loire

9, place de la Gare de l'Etat, case postale n°9
44276 Nantes Cedex 2
Téléphone : 02 51 83 29 30 Fax 02 51 83 29 31
sgen@cfdtnantes.org
<http://www.sgencfdtnantes.org>

Déclaration préalable du Sgen-CFDT à la CAPA d'accès à la hors classe des agrégés du 11 juin 2020

Le SGEN-CFDT se félicite de la mise en application du PPCR qui prévoit un accès à la hors-classe pour la plupart des agents mais regrette la disparition des CAPA qui permettaient des échanges sur les tableaux d'avancements.

La campagne d'accès à la hors-classe 2020 concerne encore deux populations de promovables : des collègues ayant bénéficié d'un rendez-vous de carrière et d'autres non.

Le Sgen-CFDT regrette que le ministère ait refusé que certains avis et appréciations émis en 2018 pour les collègues n'ayant pas bénéficié de rendez-vous de carrière soient réexaminés.

Comme les années précédentes, nous demandons à nouveau qu'une réflexion soit menée pour évaluer équitablement la valeur professionnelle de tous les promovables qui n'ont pas bénéficié du RDV de carrière.

Tous les collègues dont le barème est de 155 points ne sont pas retenus pour examen en CAPN. Le critère utilisé pour le choix des collègues proposés semble être l'ancienneté dans le corps. Ce critère n'est pas satisfaisant parce qu'il ne permet pas de rendre compte de la richesse d'expérience acquise par des collègues qui ont exercé d'autres fonctions ; la mobilité professionnelle, qui enrichit la pratique des enseignants et est ainsi au service des élèves, ne doit pas être un frein à l'avancement.

La note de service indique qu' « une opposition à promotion à la hors classe pourra être formulée dans des cas très exceptionnels ». Quatre oppositions à promotion ont été formulées pour des collègues en rang utile. Comme les années précédentes, les élus du Sgen-CFDT demandent que ces personnels soient suivis et bénéficient de l'accompagnement nécessaire pour que soit levée l'opposition à promotion.

Un des objectifs de l'accord PPCR est de faire progresser l'égalité hommes/femmes. Le bilan social du Ministère fait apparaître un retard de carrière pour les femmes pourtant majoritaires au sein de l'Éducation Nationale. Les femmes représentent environ 50 % des candidatures proposées pour la CAPN ce qui est conforme à leur représentativité dans le corps des agrégés.